



GROUPE WSP GLOBAL INC.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Le 13 mai 2021 à 11h00 heure de
l'est

RÈGLES DE CONDUITE ET PROCÉDURES

Bienvenue à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« **assemblée annuelle** ») de Groupe WSP Global Inc. (la « **Société** » ou « **WSP** »). Nous souhaitons organiser une réunion annuelle juste et informative. Veuillez respecter les règles de conduite et procédures suivantes.

1. Les règlements administratifs de la Société décrivent les exigences relatives aux assemblées de nos actionnaires et le président de l'assemblée annuelle tiendra l'assemblée conformément à ces exigences.
2. Les questions devant être traitées à l'assemblée sont les questions énoncées dans la circulaire de sollicitation de procurations et l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires daté du 31 mars 2021. Nous suivrons strictement l'ordre du jour pendant la conduite de la réunion
3. Seuls les actionnaires inscrits (et les fondés de pouvoir dûment nommés) qui détenaient des actions à la clôture des registres du 31 mars 2021 sont habilités à voter lors de leur participation à l'assemblée annuelle virtuelle en se connectant à la webdiffusion à l'adresse <https://web.lumiagm.com/416700883> en saisissant votre numéro de contrôle à 13 chiffres et en utilisant le mot de passe WSP2021 (sensible aux majuscules et minuscules).
4. Le vote sera ouvert pendant la durée de la partie formelle de l'assemblée annuelle. Le président de l'assemblée annuelle indiquera clairement l'ouverture et la fermeture du vote.
5. Si un actionnaire a une question par rapport à l'ordre du jour devant être voté par les actionnaires à l'assemblée annuelle, cette question peut être soumise dans le champ prévu sur le portail web et au plus tard avant la fin de la partie formelle de l'assemblée. Nous répondrons aux questions relatives à l'ordre du jour avant la clôture du vote.
6. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés sont autorisés à poser des questions dans le champ prévu sur le portail web ou verbalement, en indiquant le numéro de téléphone à contacter. Un opérateur vous contactera et vous indiquera lorsque vous serez en mesure de poser une question.
7. Lorsque vous vous adressez à la réunion, soyez bref et précis autant que possible, afin de respecter à la fois les contraintes de temps et les autres actionnaires.
8. Les invités ne pourront pas soumettre de questions ni voter à l'assemblée, ils pourront toutefois rejoindre la webdiffusion en tant qu'invité sur <https://web.lumiagm.com/416700883>
9. Après la levée de la partie formelle de l'assemblée, la direction fera une présentation sur les activités de la Société. À la fin de cette présentation, la Société répondra aux questions des actionnaires. Ces questions peuvent être soumises de façon écrite ou verbalement dans le champ prévu sur le portail Web lors de la réunion annuelle.
10. Pour nous permettre de répondre à un maximum de questions soumissionnées, nous limiterons chaque actionnaire à deux questions. Il est préférable que les questions soient succinctes et ne couvrent qu'un seul sujet par question. Les questions de plusieurs actionnaires sur le même sujet ou qui sont par ailleurs liées pourront être regroupées, résumées et traitées ensemble. Les questions qui ne pourront être traitées lors de l'assemblée annuelle seront répondues sur le site Internet de la Société au www.wsp.com.
11. Les questions des actionnaires sont les bienvenues mais la conduite des affaires énoncées dans l'ordre du jour au profit de tous les actionnaires sera primordiale. La Société n'a pas l'intention de répondre à des questions qui sont, entre autres:
 - Sans rapport avec les affaires de la Société ou les affaires de l'assemblée annuelle;
 - Liées à des informations matérielles non publiques de la Société;
 - Liés à des griefs personnels;
 - Des références désobligeantes à des individus ou qui sont autrement de mauvais goût;
 - Des déclarations répétitives déjà faites par un autre actionnaire;
 - Dans la poursuite des intérêts personnels ou commerciaux de l'actionnaire; ou
 - Irrecevables à la tenue de l'assemblée annuelle tel que déterminé par le président ou le secrétaire de l'assemblée annuelle selon leur jugement raisonnable.



12. S'il y a des questions qui préoccupent individuellement un actionnaire et qui ne préoccupent pas tous les actionnaires, ou s'il n'y a pas eu de réponse à une question posée, ces questions peuvent être soulevées séparément après l'assemblée annuelle en contactant corporatecommunications@wsp.com
13. L'enregistrement de l'assemblée annuelle est interdit. Une retransmission sera disponible sur le site Internet de WSP dans la section Investisseurs 24 heures après la fin de l'assemblée annuelle.
14. En cas de problème technique ou autre problème important qui perturbe l'assemblée annuelle, le président de l'assemblée annuelle peut ajourner, suspendre ou accélérer l'assemblée annuelle, ou prendre toute autre mesure que le président de l'assemblée juge appropriée compte tenu des circonstances.

Merci de votre coopération et de vous être joint à WSP lors de l'assemblée annuelle.